



D.2024.12.11.4.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.6 - Parcs Relais (P+R) : Appel à Manifestation d'intérêt pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables - Mise à disposition du domaine pour plusieurs parking - Protocole d'accord partenarial avec Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse et Tisséo Collectivités souhaitent s'associer pour mettre à disposition d'un porteur de projet, qui développera une offre de service de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables :

- plusieurs parkings appartenant à Toulouse Métropole, confiés en gestion à un délégataire de service public ;
- plusieurs parkings propriété de la Mairie de Toulouse, exploités en régie par la collectivité ou confiés à un délégataire de service public ;
- plusieurs parkings relais du réseau de transports en commun de l'agglomération toulousaine, propriété de Tisséo Collectivités, confiés en gestion à Tisséo Voyageurs ;
- plusieurs parkings relais à créer dans le cadre du projet de la 3ème ligne de métro dite Ligne C, appartenant à Tisséo Collectivités et gérés à terme par Tisséo Voyageurs.

Cette offre de service de recharge, complémentaire aux autres réseaux de recharge publics (dont le réseau Révéo de Toulouse Métropole) et privés (dont le réseau Alizé déployé sur voirie métropolitaine et Allego déployé au niveau des 4 parkings relais en tête des lignes de métro A et B), offrira des solutions de recharge de différentes puissances en réponse au besoin des habitants, des professionnels et des touristes sur le périmètre de captation de ces sites.

Les partenaires mettent à disposition une partie des emprises de leurs parkings, à des fins de déploiement des infrastructures de recharge.

Les objectifs sont de plusieurs natures :

- **environnementale** : diminuer les pollutions de l'air et sonore, accélérer la décarbonation du territoire ;
- **servicielle** : poursuivre le maillage du territoire notamment en réponse aux objectifs inscrits dans le Schéma Directeur Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques de Toulouse Métropole (SDIRVE) et proposer un niveau de service (taux de disponibilité, points de charge et puissance) à même de soutenir l'électrification du parc de véhicules.

Pour répondre à cette ambition, le présent protocole d'accord partenarial définit le cadre et les règles communes pour permettre le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt commun.

Il aura pour objet de confier à une tierce personne, via trois conventions d'occupation temporaire du domaine public similaires (une par partenaire), des portions de terrains dédiés à la création de stations de recharge. Elle devra prendre en charge l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance du service de recharge proposé.

La durée d'occupation des espaces fera l'objet des critères d'attribution de l'appel à manifestation.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la participation de Tisséo Collectivités au protocole partenarial ci-dessus présenté

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES